

Il demeure aussi établi qu'après lui avoir été la vie, il a arraché les entrailles et mutilé le corps de sa victime de la manière la plus choquante pour l'humanité, en brûlant certaines parties dans un fourneau, et en déposant certaines autres dans diverses parties des bâtiments, où elles furent trouvées par les personnes qui cherchaient le docteur Parkman.

Il demeure établi enfin qu'après avoir tué son créancier, il a volé son cadavre inanimé, on lui enlevant deux billets signés par lui-même, auxquels il n'avait aucun droit; qu'il a commis un autre crime, en faisant de fausses marques sur ces billets; et qu'un jury formé conformément à la loi, sous la direction de quatre des juges éminents qui constituent la Cour Suprême du Massachusetts, après un long et impartial procès, et après avoir entendu sa défense exposée par d'habiles et éloquents avocats, l'a trouvé, sous serment, coupable de meurtre.

Sur ce verdict, la Cour prononça la terrible sentence de mort.

Il faudrait, dans une telle affaire, des raisons palpables et concluantes pour autoriser le pouvoir de grâce à s'interposer et à arrêter le glaive de la justice. Je ne vois pas ces raisons.

L'ensemble des circonstances, m'amène forcément à conclure que la sécurité de la société, l'inviolabilité de la loi, et les principes d'une justice impartiale, demandent l'exécution de la sentence.

Ces délais, ces formes imposantes, ce soin de chacun à motiver sa décision, prouvent qu'avant de se prononcer, ceux qui tenaient entre leurs mains la vie du professeur Webster, ont mûrement pesé tous les incidents du procès, et tous les scrupules de leur conscience. L'arrêt qui vient de couronner cette longue attente en reçoit un caractère d'autant plus solennel, et le condamné lui-même n'a plus qu'à demander à Dieu la force d'âme nécessaire pour subir le terrible châtement de son crime.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 30 JUILLET 1850.

Le projet de loi de M. LaFontaine concernant l'instruction élémentaire, est différemment apprécié par les journaux, quant à ses détails, mais la plupart en désapprouvent formellement les dispositions essentielles. Nous n'en voyons aucun donner une approbation explicite à la mesure. Il est difficile d'admettre que l'intérêt de la paix publique exige un amendement de cette importance à notre système scolaire, comme semble le croire un correspondant de l'Echo des Campagnes. On ne peut nier que les manifestations violentes au sujet des écoles n'aient été que partielles, et l'impôt foncier, généralement, bien accueilli ou du moins, toléré sans troubles. Ces réserves faites, nous ne voyons pas quels motifs autoriseraient à suspecter l'intention qui a dicté le bill nouveau sur l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada.

Rapport du Surintendant de l'Education du Bas-Canada, pour 1849.

Ce rapport constate que certains amendements faits à la loi d'Education, depuis le rapport précédent, ont eu un effet favorable. Car depuis leur passage, la loi a commencé à opérer dans 18 municipalités, où elle n'opérait pas ci-devant, soit que ces municipalités se soient prévaluées des amendements, ou qu'elles se soient conformées à la loi, telle qu'elle existait auparavant.

Le nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles pendant la première période de l'année 1849, est de 1250 au dessus de celui de la seconde partie de 1848, et certains rapports non encore reçus porteront indubitablement ce nombre à un chiffre plus élevé.

De louables efforts ont été faits dans un assez grand nombre de municipalités pour se

bâtir des maisons d'école convenables, et surtout pour l'érection d'écoles-modèles ou d'écoles de filles où l'on donnera une éducation supérieure. Les unes sont achevées, les autres sont sur le point de l'être. Le nombre en est de 29, d'une valeur variable de £250 à £2,000, formant un total de £22,826.

On suggère comme importante la nomination d'un député surintendant permanent. Par ce moyen, "toutes les municipalités où il y aurait quelque difficulté sérieuse," dit le rapport, "pourraient être visitées au moment du besoin, et toutes les écoles du pays pourraient l'être à peu près tous les deux ans, soit par le surintendant lui-même, soit par son député."

M. le Surintendant insiste de plus sur la nécessité d'établir une école-normale, afin de former des instituteurs capables; il considère que c'est là une condition sans laquelle il ne peut pas y avoir de succès important, dans l'éducation. Ils ne manquent pourtant qu'il y a déjà un bon nombre d'instituteurs bien qualifiés, et qu'un grand nombre travaillent ardemment à se rendre capables de subir leur examen. Une école-normale leur en faciliterait le moyen.

M. le Surintendant croit aussi devoir appeler l'attention de la législature sur l'établissement d'une école de sourds-muets; et il prend occasion de signaler que Mgr. l'Evêque de Montréal, a établi depuis peu une école de ce genre qui, avec un peu d'aide de la législature, pourrait peut-être répondre au besoin actuel de cette partie du pays.

Enfin il demande les moyens nécessaires pour l'établissement d'un journal d'éducation. Les instituteurs y trouveraient traitées les matières les plus importantes concernant l'éducation et y puiseraient une grande variété de connaissances. Il en serait de même proportionnelle non pour leurs élèves.

Tableau des Ecoles en opération pendant les derniers six mois 1849.

Table with 2 columns: Description of schools and their number. Rows include: Sous le contrôle des Commissaires Dissidentes (1730), Nombre d'enfants de 5 à 16 ans, fréquentant les écoles (67,152), Montant alloué à ces écoles (£14,500), etc.

Cette courte analyse des résultats obtenus par suite des dispositions de la loi d'éducation en force depuis quelques années, prouve combien il est regrettable que des meneurs mal intentionnés aient réussi à préjuger une fraction du peuple contre cette loi. Incontestablement, elle a déjà opéré beaucoup de bien et elle est destinée à en opérer d'avantage.

Nous ne voulons pas omettre pour le moment, de bien longues réflexions sur les suggestions faites par M. le Surintendant dans le rapport dont nous venons de donner une analyse. L'établissement d'écoles normales, la publication d'un journal d'éducation, sont choses que nous approuvons, mais sous les réserves et aux conditions convenables. Beaucoup de bien ont été accomplis par ces institutions, selon les principes sur lesquels on les base. Nous n'avons pas lieu de douter qu'on venille faire des écoles normales ou d'un journal d'éducation, des pierres d'achoppement contre lesquelles viendraient se briser ces principes catholiques dont le mépris ou l'oubli a été si cruellement préjudiciable à ces sociétés d'Europe aujourd'hui menacées jusque dans leurs bases, par suite d'une mauvaise éducation. Il y a bien pourtant des jeunes gens tout matérialisés, qui rêvent de coupables projets. — Mais c'est assez pour le moment; nous aurons lieu, peut-être, de revenir sur ce sujet.

Le ministre de la Justice, en soutenant le projet de loi contre la presse, ayant appelé la résolution une catastrophe, il s'ensuivit une scène des plus orageuses dans l'assemblée. — Dans une réunion des membres de l'opposition, la proposition de résigner en masse fut rejetée, et on adopta une protestation qui devait être déposée le lendemain.

L'assemblée a confirmé à la majorité de 127 voix son vote de la veille; que tout article éditorial devra être signé par l'auteur.

Nouvelles Religieuses.

AFFAIRE DE CORHAM. — L'Evêque d'Exeter vient de succomber pour la cinquième fois, devant la Cour de l'Échiquier qui a déclaré à l'Université que la décision du Conseil privé devait être maintenue.

CONVERSIONS. — On lit le paragraphe suivant dans le Oxford Herald du 20 juin :

Les personnes suivantes sont entrées dans l'Eglise Romaine. L'Hon. et Rév. A. Cavendish, le Rév. C. B. Garside, le Rév. Rodley, le fils du Rév. W. Muskol, Mme. Allies, épouse du Rév. T. Allies, de Launton, et M. Volynsky. Un grand nombre d'autres plus ou moins liés avec le clergé, sont si intimement avec ceux qui appartiennent à l'Eglise Romaine qu'on peut s'attendre à un bien plus grand nombre de défections.

Correspondance Lyonnaise.

Ouverture du Concile de Lyon.

Lyon, 1 juillet 1850.

M. LE REDACTEUR.

J'ai à vous retenir aujourd'hui d'un si sublime événement qui fera peut-être une aussi grande sensation à votre cœur religieux, que si vous en aviez été le témoin. Mais que dis-je ? Pour cela il me faut avoir la plume et le talent d'un grand génie pour vous donner seulement une faible idée des impressions que vous auriez éprouvées par votre présence dans notre vaste cathédrale. Je veux vous parler du concile provincial de notre ville, ouvert solennellement hier dimanche 30 juin... Je vais être très véridique et classer avec ordre tout ce dont j'ai été le témoin... Lundi, à 8 heures du soir, un signal donné par le bordon ou grosse cloche de la primatiale et métropole de St. Jean, toutes les cloches de la ville ont sonné à grande volée. Ces 83 cloches environ, dominées par leur roica, (la grosse cloche de St. Jean pèse 33,000 kilogrammes, c'est la seconde cloche de France pour la grosseur et le son) annonçaient à la cité et aux campagnes environnantes que la sainte église de Lyon se disposait à célébrer une fête sublime et extraordinaire. Elle efit, hier matin de très bonne heure, une fonic inaccoutumée se pressant dans les rues de l'Archevêché, du Doyen et sur la place St. Jean. L'Eglise St. Jean et les tribunes étaient remplies de fidèles et de quelques curieux. Ah ! c'est que depuis 300 ans, il ne s'était pas tenu de concile provincial à Lyon. Les catholiques Lyonnais aiment tant qu'on s'occupe souvent de leurs plus hauts intérêts, que la joie rayonnait sur leur visage en présence de cette auguste solennité si ardemment désirée. Une double haie de soldats contenait la foule avide de contempler les vénérables prêtres et prélats qui vont s'occuper des nombreux besoins spirituels de cette grande famille de Jésus-Christ. Les autorités civiles et militaires ont voulu être représentées à cette pieuse cérémonie. Car de temps à autre on apercevait des conseillers municipaux, des adjoints, des officiers d'état-major et d'état-général circuler rapidement au milieu de la haie de soldats.

Huit heures sonnent; le ciel est pur, le soleil radieux et la foule innombrable. A peine le dernier tintement de l'horloge a-t-il expiré, que les six cloches de la cathédrale sonnent à grande volée, et que les roulements fulgurants de la grosse cloche annoncent que le cortège sort du palais Archevêque. Comme la veille, toutes les cloches de toutes les paroisses de la ville répondent un signal, et les sons si variés de ces instruments d'airain montent et se confondent dans les airs... Les conversations cessent, les têtes se découvrent respectueusement et bientôt l'on voit s'avancer le cortège, admirable de tact et de discipline ecclésiastique. Un petit détachement de soldats ouvre la marche processionnelle; puis arrivent le Suisse, la grande croix de la cathédrale et les acolytes; tous les élèves du petit séminaire de St. Jean, c'est à dire environ une centaine. Tous les élèves du grand séminaire de Lyon, au nombre de 250. Les vicaires de toutes les paroisses de Lyon. MM. les curés de la ville. MM. les chanoines d'honneur du diocèse. Tout le chapitre primatial. Après eux arrivent les choristes en chape. Les théologiens et les canonistes au nombre de douze. Huit procureurs des chapitres cathédraux en moquette de leur diocèse. Les procureurs des deux évêques absents, Nos Seigneurs de Grenoble et de St. Claude, tous deux suffragants de Lyon, avec l'étole et la chape. NN. SS. l'Archevêque d'Auch, l'Archevêque de Sardes et l'Evêque du Puy en chape et on mire accompagnés chacun de deux assistants en chape. — NN. SS. les Evêques de la province, revêtus de l'étole, de la chape, de la mitre et de la croix accompagnés de leurs vicaires généraux en chape. Mgr. l'Archevêque d'Amasie, ancien administrateur du diocèse de Lyon sous le cardinal Fesch, proserit de France en qualité d'oncle de Napoléon. La croix Archevêque et les ministres. — Et Son Eminence le Cardinal de Bonald, Archevêque de Lyon, revêtu de ses plus riches ornements pontificaux. Un piquet d'honneur de la troupe de ligne formait la marche de la procession.

Le nouveau Bill d'Education. — Le Pilot de ce jour dit : "Nous sommes content d'apprendre que ce Bill a été référé à un Comité spécial, et que des informations ont été demandées, par ce Comité, au Barreau d'Education, et qu'elles ont été immédiatement transmises."

Le même journal dit aussi que les communications qu'il a reçues, indiquent une forte opposition à ce nouveau Bill, et que la consternation existe dans les districts Canadiens Français où la loi fonctionne sans opposition.

Nous observons que les feuilles de Toronto qui se sont résolus à ne plus avoir de rapports à la chambre, à la suite de l'incident relatif à une Urre, tiennent à cette détermination. Les débits législatifs en auront une publicité bien moindre, et cette circonstance par elle-même est sans doute regrettable. Quelques journaux publient, au lieu de rapports, des croquis où la personnalité domine.

Aux nouvelles que nous donnâmes, de Rév. M. Baillargeon, dans notre dernier numéro, le Canadien d'hier ajoute ce qui suit :

Dans des lettres particulières reçues à Québec, M. Baillargeon se félicite d'avoir rencontré à Londres M. Quiblier, ci-devant supérieur du séminaire de Montréal, qui réside maintenant en Angleterre et qui lui a servi de cicérone en parcourant cette métropole commerciale et industrielle du monde. A l'hôtel où il est descendu à Paris, se trouvaient, par un singulier bonheur, deux de ses compatriotes et amis, Mgr. Demers, évêque de l'île Vancouver, qui arrivait d'Italie et se rendait en Angleterre, et M. le docteur Painchaud fils, qui accompagne ce prélat dans sa mission lointaine.

Le Bill de Tempérance est en ce moment sous la considération de la Chambre.

Le Globe de Toronto donne les détails d'une grande démonstration en faveur de la Tempérance, qui eut lieu jeudi dernier dans la nouvelle Capitale. La démonstration a consisté en une procession solennelle, dans l'après dîner, depuis 1 heure jusqu'à 4, et le soir, en une réunion de plus de 600 convives à Tempérance Hall, où il fut prononcé plusieurs discours.

L'abondance des matières nous force à supprimer aujourd'hui le Bulletin.

Nouvelles d'Europe

FRANCE. — La nouvelle Loi sur la presse existe une réprobation universelle; il est probable que la chambre la repoussera. Le Crédit contient un article écrit avec habileté, justifiant la politique de Lord Palmeston; Cet article est de M. Marrast. Les journaux libéraux de France s'occupent beaucoup de l'extension de l'influence Russe en Allemagne, et se prononcent pour une alliance avec le Ministère anglais.

préférerais un silence auguste, solennel, au fracas d'un orchestre, dans cet instant de profonde adoration.

L'Agnus Dei est le dernier morceau de la messe en musique. Ici ce n'est point une hymne, c'est une invocation. L'ignorance du vrai titre de cette simple, affectueuse, touchante supplication jette les compositeurs profanes d'un œuvre musical, pour l'Eglise, dans les plus absurdes écarts. J'ai entendu un Agnus Dei calqué sur un motif d'Opéra très connu, et le compositeur lui-même s'extasier de ce plagiat comme d'une heureuse pensée.

Maintenant, la conclusion de ce que je viens de dire n'est pas difficile à tirer, qui potest capere, copiat.

L'ABBÉ PASCAL.

L'Ami de la Religion, publié à Paris, contient une analyse d'un tertiole de Brownson sur le républicanisme; l'auteur de cet écrit, M. A. de Cowson, donne les plus grands éloges au talent si distingué du célèbre écrivain de Boston.

Le Degré de LL. D. a été conféré à Orestes A. Brownson, par le Collège de St. Jean à New-York.

annonce qu'elle s'associe aux chants des esprits célestes qui célèbrent le Dieu trois fois saint. Tous les anges et les fidèles entonnent donc ce concert et le poursuivent avec un saint enthousiasme. Mais ici ce n'est qu'un morceau rapide, animé, qui prépare l'âme à la grande merveille qui va s'opérer. Un défaut trop malheureusement commun dans les messes en musique doit être maintenant signalé. Selon les prescriptions liturgiques, le Sanctus n'étant que la continuation de la préface doit se terminer au moins avant la consécration. Aux messes hautes, un célébrant instruit tâche de lire le canon plus lentement, afin que le Trisagion soit fini, du moins lorsqu'il arrive au moment de l'élevation, il sait qu'autrefois, pendant le chant du Sanctus, le célébrant, après l'avoir récité tout bas, faisait une prière qui se trouve dans plusieurs Missels, en attendant que le Trisagion fût chanté, et qu'il ne commençait le canon qu'après la cessation du chant. Quelques fois aussi le célébrant chantait le Sanctus avec le chœur et les fidèles, ce qui semble encore plus rationnel. Que penser donc de l'intelligence qui a présidé à une messe en musique où le Sanctus se prolonge bien au-delà de l'élevation et atteint quelquefois le moment où le prêtre doit entonner l'oraison dominicale ? Ce n'est pas le compositeur éclairé et religieux qui forcera aussi intempérément les lois de la liturgie à plier devant l'exigence de ses modulations.

Je ne dirai rien du motet de Salutaris ou tout autre, qu'on exécute pour l'élevation. Je

Dieu, et je répons que s'il possède convenablement les règles de la composition musicale, il fera une œuvre digne d'être accueillie dans le sanctuaire catholique.

L'hymne des anges présente au musicien religieux une admirable fécondité de ressources pour déployer son talent. Mais, avant tout, le compositeur devra abjurer lui-même, et tirer son harmonie de son sujet plutôt que de son amour-propre. Il sait que les premières paroles de cette hymne de jubilation se font entendre à des bergers, qu'il ne fallait pas effrayer par de grands éclats. Ce serait donc un vrai contre-sens que de débiter par le style héroïque. Si aux mots : Laudamus te, glorificamus te, le rythme prend du mouvement et s'exalte, il se ralentit à ceux Adoramus te, et se revêt d'une mélodie exprimée par des plangissimos. Il en est ainsi dans tout le reste du Gloria in excelsis. La musique en reflète les paroles, en traduit les élans variés.

Quant au symbole, les règles trop souvent négligées de la liturgie veulent qu'il soit chanté par tout le chœur, ab utroque choro. Un concile de Milan et plusieurs autres défendent que l'orgue même s'y fasse entendre. C'est une confession de foi dont les paroles dogmatiques ne se prêtent pas facilement à l'emploi des moyens musicaux. Ce n'est point une hymne comme le Gloria in excelsis. Pour ma part, je ne trouve rien de plus magnifique que le Credo de Dumont, chanté par un chœur nombreux, dans les grandes solennités.

Le Sanctus ou Trisagion est une hymne de triomphe. L'Eglise, dans la préface, nous

L'Eglise St. Jean était ornée comme dans ses plus grands jours de fêtes. Le chœur, malgré sa longueur a été prolongé jusque vers la chaire; mais bientôt cette immense enceinte réservée aux prélats et aux pères du concile a été pleine...

Après 300 ans d'interruption, cette première session du concile provincial de Lyon du 30 juin 1850, se fait dans cette même église primatiale de St. Jean déjà illustrée par plusieurs autres conciles, et notamment par les deux conciles œcuméniques du 13e siècle... Après avoir adoré Dieu en silence, à genoux, la tête courbée vers la terre, après avoir terminé le chant des litanies de tous les Saints, entonné à la sortie du palais archiépiscopal, Nos Seigneurs les Evêques, les pères du concile, les délégués et tout le clergé ont pris leurs places, et la cérémonie a commencé par la grand-messe pontificale, célébrée par S. E. le Cardinal Archevêque, selon le rite de Lyon dont tout le monde connaît la majesté. Grâce à l'intervention d'un excellent prêtre, membre du chapitre, j'avais pu obtenir une bonne place au chœur, d'où je pouvais tout voir, tout entendre ! Qu'ils sont beaux ces chants solennels et graves ! Quelles sont grandioses ces cérémonies dont, après Rome, Lyon seule possède le secret ! Au milieu des impressions les plus vives je me suis demandé si j'étais bien réellement sur la terre ou bien si Dieu me donnait un avant goût des délices célestes ! Ah ! Monsieur, quelles sont pures, qu'elles sont ravissantes les joies et le bonheur que la religion nous procure. Je plains bien sincèrement ceux qui ne les ont jamais éprouvés ; à ceux là je dirai : non, vous n'avez jamais connu le bonheur, jamais vous n'avez goûté les délices des chrétiens !

Après l'évangile, S. E. le Cardinal est monté en chaire. Il a annoncé l'ouverture du concile, puis en peu de mots, concis, éloquent et énergiques il a démontré ce que c'est qu'un concile provincial. Avantages spéciaux qu'on en peut retirer ; il a engagé les prélats et les Pères avec les paroles les plus touchantes à être bien pénétrés de la grandeur et de l'importance de leur mission ; il a parlé des maux qui ravagent la société, de notre pauvre France et des remèdes spirituels à lui apporter pour la soulager ; il a surtout dépeint avec une énergie toute spéciale ce qu'est en réalité le socialisme, et les moyens de le combattre. Il a dit que la France est bien malade, mais trop profondément catholique, peut-être sans le savoir, pour périr. Enfin avec l'aide de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie, on triomphera de tous les obstacles, de tous les dangers et de toutes les hérésies. Puis il est descendu de la chaire, et arrivé à l'autel il a entonné le Credo, plain-chant admirable du bon Dmmond, que l'on chante à ravir dans les églises de Lyon et qui produit un si bel effet. Mais ce qui a été le plus touchant, ça été la communion. D'abord, les évêques de la province, les évêques et Archevêques assistants, les délégués des deux évêques absents, ont été conduits par leurs assistants sur la plus haute marche de l'autel, et là, après s'être prosternés à genoux, ils ont reçu des mains du Cardinal Archevêque la sainte communion. Pendant ce temps là, tous les pères du concile, tout le chapitre primatial et tous les représentants des chapitres cathédraux ont formé un vaste cercle ovale qui s'étendait d'un bout du chœur à l'autre. J'ai senti je ne sais quel sentiment impossible à décrire se passer en moi, des larmes d'admiration et de joie céleste me sont venues aux yeux et j'aurais donné je ne sais quoi pour participer à ce sacré banquet au milieu de tant de prêtres illustres par leurs vertus et leurs talents. Il était ravissant ce spectacle d'un prélat, les yeux remplis de larmes de bonheur, de reconnaissance et d'amour, distribuer à plus de 250 ministres du Seigneur le pain des forts et des élus ! Oh ! que leur ferveur à tous devait être grande ! que leur foi devait être encore plus vive ! Je dirai donc plus que jamais avec vérité : quand on voit tant de vertus, tant de dévouement, tant d'édification, tant d'héroïsme même de la part de notre clergé Français, on peut bien s'écrier : non, non, la France n'est pas destinée à périr !

Après la messe tous les évêques se sont retirés un instant à la sacristie. Pendant ce temps, on a placé une crédence richement ornée, sur la quelle on a déposé les saints évangiles. Cette crédence était au milieu du chœur. Plus loin la croix Archevêque. Entre la crédence qui portait les Saints évangiles et l'autel on a placé de riches fauteuils pour les évêques de la province et pour les délégués des évêques absents, puis pour les évêques assistants. Le siège du cardinal de Bonald, président du concile et ceux de ses ministres étaient sur la plus haute marche de l'autel. Bientôt après les prélats et les pères du concile sont venus prendre leurs places pendant que la grosse cloche de St. Jean annonçait l'ouverture de la session. (1) Le Cardinal Archevêque est de nouveau monté en chaire et a prononcé le discours que vous retrouverez intégralement dans N. O. de la Gazette de Lyon de demain 2 juillet et que je vous enverrai aussitôt imprimé. (2) Après ce nouveau discours, le Cardinal Archevêque est revenu prendre sa place et le concile a commencé par la lecture des décrets. Après cette lecture, le métropolitain, président du concile, est venu s'agenouiller devant les saints évangiles et a prononcé d'une voix accentuée la profession de foi de l'IV, puis il a remonté à son siège. Les saints évangiles ont été apportés sur ses genoux et les évêques de la province, les délégués des évêques absents, tout le chapitre pri-

(1) Pendant que les cloches formaient un grondissant concert dans leurs demeures aériennes, S. E. entonnait la prose : Veni Creator qui fut continué par plus de 600 voix. Je ne sais si en Canada il est chanté la même chose, mais à Lyon, bien chanté ! produit toujours un effet magique, surtout dans l'Eglise St. Jean où tout se prête à l'édification, chœur nombreux et voltes sonores. (2) Nos lecteurs trouveront sur notre première page, ce discours de l'illustre Cardinal. (R. M. R.)